

AVIS DE PUBLICITE – MANIFESTATION D’INTERET SPONTANEE

TREIGH-CONV-OCDDP-01005

EDF HYDRO CENTRE

Publication préalable à une occupation temporaire du domaine public concédé en lien avec une exploitation économique

(article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques)

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'un candidat ayant fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Publié le	18/03/2026
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	10 jours
Concession hydroélectrique concernée	Concession hydroélectrique de TREIGNAC
Lieu	<u>Communes</u> : LESTARDS (19), ST HILAIRE LES COURBES (19), TREIGNAC (19) <u>Surface proposée à l'occupation</u> : • Occupation des emprises concédées situées sous la cote NGF 514.00 m (orthométrique), couvrant le lac de retenue et ses bandes de berges • Occupation de la parcelle C401 commune de TREIGNAC (île)
Objet de l'occupation – Activité(s) pouvant être exercée(s)	Tenue d'un concours de pêche le 04/04/2026
Restrictions	• Priorité absolue des besoins et des activités du concessionnaire (aucun recours possible suite à une variation du niveau de la retenue interdisant l'exercice de l'activité autorisée) • Respect de l'arrêté préfectoral en vigueur portant règlement particulier de police de la navigation • Respect de la réglementation en vigueur et future relative aux activités autorisées • Obtention d'un arrêté préfectoral autorisant la manifestation ; • Bénéficiaire présent sur place et joignable durant toute la durée de l'événement.
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation ponctuelle du domaine public concédé, à caractère précaire et révocable, non constitutive de droits réels
Date de fin de la convention	Autorisation délivrée pour le 04/04/2026 uniquement
Personne à contacter pour tout renseignement	Bruno LAFLAQUIERE Bruno.laflaquiere@edf.fr